

---

## Défi des Rosaies – Coupe de Bretagne Eau Libre

---

Dimanche 4 Septembre 2022

09h00 : Accueil, confirmation des inscriptions, remise des bonnets, marquage

09h30 : Prise de la température de l'eau

09h30 : Briefing sécurité

10h00 : Mise en place du jury

10h15 : Briefing des Nageurs du 5000m , pointage et mise à l'eau

10h30 : Départ du 5000m

12h30 : Remise des récompenses

14h00 : fin des inscriptions du 1500 m

14h15 : Briefing du 1500m : pointage et mise à l'eau

14h30 : Départ du 1500 M

14h30 : fin des inscriptions du 500m .

15h30 : Briefing et départ du 500m

16h00 : Fin des courses

16h30 : Remises des récompenses du 1500m et 500m

## Règlement

« L'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement en fonction des réglementations administratives et sanitaires en vigueur »

### **1 – Organisateur**

Cercle des Nageurs de Saint Brieuc

4 rue Curie

22000 Saint Brieuc

[bureau@cnsb.fr](mailto:bureau@cnsb.fr) – 0698319553

### **2 – lieu de l'épreuve**

Plages des Rosaies – Les Rosaies 22190 Plérin

### **3 – inscriptions**

En ligne sur la plateforme [ffneaulibre.fr](http://ffneaulibre.fr) – en fonction des places disponibles

Ouvertes jusqu'au 2 septembre 2022

## **4- autres règlements**

Le règlement des étapes de la coupe de Bretagne figure sur le site internet de la ligue de Bretagne de Natation : . Une seule course individuelle par journée de compétition est autorisée

La réglementation FINA est applicable sur ces 3 courses.

Les épreuves sont aussi ouvertes à tous les nageurs et nageuses non licenciés dans un club affilié à la FFN sous réserve de présentation d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la natation en compétition et d'une autorisation parentale pour les mineurs et d'une pièce d'identité et après acquittement du coût de la licence eau libre ( 10 € ) en plus du coût de l'engagement.

Pour le 5000m : les concurrents doivent être nés avant 2010

Pour le 1500m : les concurrents doivent être nés avant 2011

Pour le 500 m : les concurrents doivent être nés avant 2013

Les palmes, gants, montre GPS et autres accessoires ne sont pas autorisés.

Pour les licenciés dans un club affilié à la FFN, le port d'une combinaison thermique est autorisé aux conditions suivantes :

- Température de l'eau entre 14 et 17,9 degrés Celsius : combinaison thermique obligatoire + bonnets.
- Température de l'eau entre 18 et 19.9 degrés Celsius : Combinaison thermique autorisée.
- Température égale ou supérieure à 20 degrés Celsius : port de la combinaison thermique interdite.

Dans l'hypothèse où la température de l'eau se situe entre 18 et 19,9 degrés (combinaison autorisée), il ne sera établi qu'un seul classement global donnant des points pour le classement de la coupe de Bretagne.

Pour les non-licenciés FFN, le port de la combinaison néoprène est autorisée quelque soit la température de l'eau, mais interdite si température de l'eau est supérieure à 24°.

Chaque nageur engagé sur les épreuves du championnat de France et de coupe de Bretagne étant licencié à la F.F.N. pour la saison 2021/2022, se déclare en conséquence apte à participer aux courses dans lesquelles il a été engagé.

Les nageurs et nageuses non licenciés à la FFN et non licenciés à la FFTRI devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition en milieu naturel et d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Chaque nageur atteste avoir acquis l'entraînement nécessaire pour s'engager sur l'épreuve à laquelle il s'inscrit, et estime disposer, le jour de cette épreuve, des moyens physiques et psychologiques nécessaires pour la terminer dans les délais, sans avoir besoin d'aller anormalement au bout de ses moyens.

## **5 – classements**

Jeunes 1 : 11 ans / 2011

Jeunes 2 : 12 ans / 2010

Jeunes 3 : 13 ans / 2009

Juniors 1 : 14 -15 ans / 2008 - 2007

Juniors 2 : 16 -17 ans / 2006 - 2005

Juniors 3 : 18 -19 ans / 2004 - 2003

Seniors : 20 ans et + / 2002 et moins

Maitres 1 : 25 - 44 ans / 1997 – 1978

Maitres 2 : 45 ans et + / 1977 et moins

COUPE DE Bretagne : 5000m :

Médailles aux 3 premiers TC et primes aux 5 premiers TC, Médailles aux 3 premiers junior 1 (2007/2008) , aux 3 premiers junior 2 ( 2005/2006 ) aux premiers juniors 3 et seniors ( 1996 à 2004) aux 3 premiers jeunes de chaque catégorie d'âge ( 2009/2011) et aux 3 premiers Maîtres (25 ans et plus) et Maîtres 2 ( 45 ans et plus ).

Primes : scratch >> 1er: 100 €      2ème: :70€      3ème :40 €      4ème et 5ème : 20 €

COUPE DE Bretagne 1500 m (Championnat des côtes d'Armor: Médailles aux 3 premiers TC, Médailles aux 3 premiers Juniors 1 ( 2007/2008 ), Médailles aux 3 premiers jeunes de chaque année d'âge (2009/2011 ) et aux 3 premiers Maitres (25 ans et plus) et Maîtres 2 ( 45 ans et plus ).

500 M (épreuve découverte ) : Médailles aux 3 premiers jeunes de chaque année d'âges (2009/2011), avenir 10ans (2012), avenir 9ans (2013).

## **6 – Remboursement / Annulation**

En cas de force majeure, (hygiène ou sécurité), le juge arbitre peut décider d'annuler la course sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par les concurrents. En cas d'arrêt de la course par le juge-arbitre, un classement sera toutefois établi selon les modalités exprimées lors de la réunion technique et les points marqués par les concurrents seront attribués en fonction de la distance nagée selon le barème coupe de France.

En cas d'annulation de la compétition pour cause de force majeure ( décision administrative, catastrophes naturelles etc,,) les jours précédents la compétition, l'organisateur informera les concurrents par mail et l'information figurera sur le site web de l'organisateur), L'organisateur s'engage à rembourser le prix de l'engagement , déduction faite du coût de la licence promotionnelle eau libre ( 10 € ) et éventuels frais afférents.

## **7 – Droit à l'image**

En s'inscrivant sur le défi des rosaires, chaque compétiteur accepte que l'organisateur se réserve le droit de publier des images ou vidéos le faisant figurer sur certaines publications. S'il ne le souhaite pas, il pourra s'en décharger auprès de l'organisateur.